Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_10-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/10
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ETUDIANT.E.S SAGES FEMMES D'AMIENS (AESFA)

En 2024, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 500€ à l'association des étudiant.e.s sages femmes d'Amiens pour un projet « promotion de la santé sexuelle dans les établissements scolaires d'Adétikopé au Togo ».

L'association a renouvelé sa demande pour l'année 2025.

VU le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention de 500.00€ à l'association des étudiant(es) sages femmes d'Amiens pour soutenir le projet de « promotion de la santé sexuelle dans les établissements scolaires d'Adétikopé au Togo ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de la subvention et à intervenir à tout document.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004655-20250326-2025_03_26_10-DE

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal COURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_09-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/09
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La séance étant ouverte, Madame GUENARD adjointe à la vie associative expose au conseil municipal que,

Le budget subventions aux associations est de 45 000€ pour l'année 2025.

La commission « vie associative » s'est réunie le 15 janvier et le 13 mars 2025 afin d'examiner les dossiers de subventions reçus.

En pièce jointe, vous trouverez un tableau récapitulatif des demandes, et des sommes attribuées par la commission « vie associative ».

Le conseil municipal doit émettre son avis, et autoriser le versement de la subvention à chaque association.

Madame GUENARD rappelle que tout conseiller adhérant à une association sollicitant une subvention doit veiller à éviter tout conflit d'intérêt.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis des membres de la commission « vie associative » réunie le 15 janvier et le 13 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_09-DE

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE :

ARTICLE 1 : d'attribuer les subventions suivantes, aux associations de Longueau représentées par leurs présidents :

ASSOCIATIONS	MONTANT	VOTES
ESCLAM BASKET BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
ESCL FOOT BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
ESCLAM GYMNASTIQUE	2 000.00€	25 POUR / 1ABSTENTION
JUDO CLUB DE LONGUEAU	2 500.00€	UNANIMITÉ
PÊCHEURS CHEMINOTS DE LA RÉGION D'AMIENS	300.00€	UNANIMITÉ
ESCL PETANQUE	800.00€	UNANIMITÉ
ESCL TENNIS	2 800.00€	UNANIMITÉ
LAM VOLLEY BALL	5 000.00€	UNANIMITÉ
CLUB DE DANSE DE LONGUEAU	2 000.00€	25 POUR / 1ABSTENTION
ARPRO & ROTONDE 80	300.00€	UNANIMITÉ
LES POILUS DE PICARDIE	1 000.00€	UNANIMITÉ
COMITE DE LONGUEAU DU SECOURS POPULAIRE	1 700.00€	UNANIMITÉ
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA SOMME	1 000.00€	UNANIMITÉ
COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU	13 267.00€	UNANIMITÉ
AMIENS PICARDIE RIDE	1 000.00€	UNANIMITÉ
ENTRAIN TOUJOURS	1 000.00€	UNANIMITÉ

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions et à intervenir à tout document.

Adopté à la majorité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_08-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/08
DELIBERATION PORTANT SUPPRESSIONS DE POSTES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Au regard des dernières opérations de recrutement, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) en date du 06 mars 2025, il est proposé les suppressions de postes suivantes :

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste de technicien principal 2nde classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver sur les suppressions des différents postes

ARTICLE 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_08-DE

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 080-21[illegible]-20250326-2025_03_26_07-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/07
DELIBERATION PORTANT CREATIONS DE POSTES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2025,

Vu la délibération précédente n°2025/03-26/06 actant les taux de promotion pour les avancements de grades au 1er décembre 2025,

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé, au 1er décembre 2025, les créations suivantes :

- Pour les avancements de grades à temps plein :
  création d'un poste d'animateur
  création de deux postes d'adjoints administratifs principaux de 2nde classe
  création d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe
  création de trois postes d'adjoints d'animation principaux de 2nde classe
  création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_07-DE

Il est proposé, au 1er février 2025, la création suivante :

- Afin d'assurer le reclassement d'un agent à temps plein :
  création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe.

Il est proposé, au 1er juin 2025, les créations suivantes :

- Pour un recrutement (suite à une mutation d'un agent) à temps plein :
  création d'un poste d'adjoint technique
  création d'un poste d'adjoint technique principal 2nde classe

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les créations des différents postes

ARTICLE 2 : de modifier ainsi le tableau des effectifs

ARTICLE 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_06-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/06
DELIBERATION PORTANT TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENTS DE GRADES

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion de la Somme a communiqué les agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade en 2025.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les taux de promotion pour avancement de grade,

Vu les lignes directrices de gestion de la ville de Longueau,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2025,

Monsieur le Maire propose de fixer les taux suivants :

CADRES D'EMPLOIS OU GRADES	TAUX
Animateur	100%
Adjoint administratif principal 2nde classe	100%
Adjoint d'animation principal 1ère classe	100%

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_06-DE

Adjoint d'animation principal 2nde classe	100%
Adjoint technique principal 1ère classe	100%
Technicien principal 2nde classe	0%
Adjoint technique principal 2nde classe	0%

Le taux global est de 75%.

Les avancements seront prévus au 1er décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les taux de promotion ci-dessus

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal BOURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_05-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/05
CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS AU N°113 AVENUE VICTOR HUGO

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

Vu la proposition d'achat reçue en Mairie le 17 mars 2025,

Vu l'avis du domaine en date du 03/10/2023 valable 18 mois,

Considérant que la commune de Longueau est propriétaire d'un immeuble sis au n°113 rue Victor HUGO (cadastré AK n°230 et 673) pour une surface totale de 908 m² et souhaite le vendre.

Le bien est composé d'un terrain en friche sur lequel est édifié un bâtiment à usage d'habitation de 238 m² dans un état de dégradation très avancé. Après plusieurs projets de destruction et de reconstruction, un acheteur a fait une proposition pour une réhabilitation lourde.

Le conseil municipal après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : se prononce favorablement sur le principe de vente de ce bien pour le prix de 190 000 euros

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_05-DE

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à intervenir à tout document nécessaire à la réalisation effective de cette transaction.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_04-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/04
RETROCESSION DE PARCELLE DE L'AMSOM HABITAT A LA COMMUNE DE LONGUEAU

La séance étant ouverte, Monsieur MARIE adjoint à l'urbanisme expose au conseil municipal que,

L'AMSOM Habitat procède actuellement à la construction de 27 logements rue de la République.

Il s'avère que le foncier de fait actuel du chantier de construction empiète sur l'angle des rues de la République et François Mitterrand au niveau du trottoir.

L'AMSOM souhaite alors rétrocéder à l'euro symbolique ce foncier d'environ 5 m² correspondant à une partie de l'angle de l'emprise du chantier sur le trottoir actuel à la commune de Longueau.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : se prononce favorablement sur, et émet son accord pour cette rétrocession de 5 m² dans le domaine public communal

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_04-DE

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à intervenir à tout document dans le cadre de la procédure de rétrocession.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal BOURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_03-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/03
CONVENTION LOCAUX CAJ/CJEVL

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

dans le cadre de ses activités pour la saison 2024/2025, l'association CJEVL (Comité de Jumelage de la Ville de Longueau) souhaite bénéficier, à titre gracieux, de l'utilisation des locaux du CAJ (Centre Animation Jeunesse), situés au 1ter avenue Henri Barbusse, selon les modalités suivantes :
les vendredis de 17h00 à 19h00.

Cependant, les locaux ne pourront pas être utilisés le vendredi précédant les vacances scolaires, ni pendant la période de celles-ci.

Exceptionnellement, les répétitions pourront avoir lieu le lundi soir précédant les vacances scolaires, en remplacement du vendredi.

Afin de réglementer les conditions de mise à disposition de ce local communal, il convient d'établir une convention de mise à disposition d'équipement avec ladite association.

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_03-DE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer ladite convention ainsi que tout documents utiles en la matière.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_02-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/02
CONVENTION SPA

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, le 23 novembre 2022, le conseil municipal a signé une convention avec la SPA pour la stérilisation de chats errants. Trois avenants ont été signés depuis.
Un premier avenant a été signé le 17/03/2023, puis un second le 03/10/2023, puis un troisième le 18/09/2024.

La convention initiale et les trois avenants successifs encadraient la stérilisation et l'identification de 40 chats libres au nom de notre commune et avait pour date de fin le 31/12/2024.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA, pour la stérilisation de 10 nouveaux chats errants.

Les conditions restent les mêmes :

La SPA s'engage à identifier et stériliser les chats errants présents à Longueau, puis à les relâcher sur leur lieu de capture.

La commune s'engage, de son côté, à financer cette démarche par une participation financière de 55€ par chat.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_02-DE

Le Conseil Municipal, après délibération, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le partenariat avec la société de protection animale (SPA) en vue de la stérilisation de chats errants dans les lieux publics de la commune.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à signer la convention avec la SPA, pour la stérilisation de 10 nouveaux chats errants.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au dossier et à procéder au règlement 550€.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_01-DE

ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE DE LONGUEAU – 80330

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

L'an 2025, le vingt-six mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LONGUEAU s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal OURDOUILLÉ, Maire, en session ordinaire.
La convocation individuelle et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 20 mars 2025 aux conseillers municipaux.
L'ordre du jour a été affiché au panneau d'affichage de la mairie le 20 mars 2025.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs, Pascal OURDOUILLE, Marie-Christine DARROUX, Stéphane BLIN, Carole GUENARD, Lionel MARIE, Lysiane DANTIN, Grégoire GAYINO, Céline ROHAUT, Nicole ERIPRET, Véronique DEAUBONNE, Jean-Claude DELOHEN, Corinne FOVET, Patrice BOUCHER, Jean DISMA, Pascale HOUZE, Christophe CHATEL, Sébastien COURBET, Thierry MARTEL, Sylvie PORQUET, Roland ARNOLD, Patrick DEROGY, Delphine LEBEAU.

Étaient absents excusés et ont donné pouvoir : Mesdames, Messieurs, Éric MAQUET à Pascal OURDOUILLÉ, Yannick DHAILLE à Lionel MARIE, Ingrid VILLIERS à Stéphane BLIN, Nathalie MARCHAND à Grégoire GAYINO.

Étaient absents excusés : Mesdames, Messieurs, Corinne RIGOBERT, Magalie PASQUIER, Fabrice DEVAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DARROUX

2025/03-26/01
MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CCAS

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire expose au conseil municipal que,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Longueau et le Centre Communal d'Action Sociale de Longueau (CCAS),

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 06 mars 2025,

Considérant l'accord de l'agent,

Afin d'assurer les fonctions de coordination du CCAS durant le temps d'absence de la directrice, il est proposé de mettre à disposition du CCAS un agent communal à compter du 1er avril 2025 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 mars 2026 (maximum 3 ans renouvelables), pour y assurer les fonctions de directeur par intérim (détails dans le projet de convention annexé).
Le temps de travail est de 0,70 Equivalent Temps Plein soit 24,5 heures hebdomadaires.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le 28 MAR. 2025
ID : 080-218004653-20250326-2025_03_26_01-DE

Par ailleurs, en application de l'article L 512-6 du code général de la fonction publique et de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, la mise à disposition donne lieu à remboursement. Il peut être dérogé à cette règle lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché, auprès du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, auprès d'une organisation internationale intergouvernementale, auprès d'un organe de l'Union européenne ou auprès d'un Etat étranger. Dans ce cas il revient à l'assemblée délibérante de décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes.

En application de cette disposition, après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur Maquet à représenter la commune et à signer les documents afférents à ce dossier.

ARTICLE 2 : APPLIQUER une exonération totale de remboursement conformément aux textes précités.

Adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Christine DARROUX

Le Maire,

MAIRIE DE LONGUEAU 80330

Pascal OURDOUILLE

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22 Nombre de suffrages exprimés : 26	Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le 28 MAR. 2025 Ainsi que sa publication.
La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès des services municipaux, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans le Tribunal Administratif d'Amiens.	